

Ce document présente succinctement les modifications introduites par la nouvelle version 9.0.00, éditée le 26 avril 2018.

Les données des projets n'ayant pas franchi l'étape de l'engagement définitif (ED) à la date du présent avis devront être transférées dans cette nouvelle version.

Cette version de la DAF fait suite à :

- La mise en place du **Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023** et, plus précisément, de la mesure 10 : « **Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables** ».
- L'octroi d'une aide financière à la Ville de Montréal afin de faciliter la réalisation de projets d'habitation sur son territoire.

Elle intègre aussi une autre correction décrite plus bas.

Onolet Financement – Subvention Lutte contre la pauvreté – Projets hors Montréal

Pour les projets **qui ne sont pas gérés** par la Ville de Montréal, dans la section « Calcul des subventions – SHQ », une ligne a été ajoutée (*ligne 61*) pour la subvention en titre.

- Pour les projets dont le type d'intervention est construction neuve, transformation-recyclage ou achat-rénovation majeur :
 - Le montant est calculé automatiquement à 9,17 % de la **Subvention de base** (*ligne 43*). Ce montant est ajustable (par la cellule rouge correspondante) mais ne doit pas dépasser 9,17 % de la **Subvention de base**. Lors de la validation de la DAF, une vérification est effectuée et affiche un message d'erreur dans le cas contraire.
 - Le montant de la subvention est ajouté au montant de subvention totale (*ligne 64*). Une référence peut être saisie pour la subvention; pour le moment, aucune gestion de cette référence n'est effectuée.

Onolet Contributions – Contribution du milieu – Secteur public – Projets de Montréal

Pour les projets gérés par la Ville de Montréal, dans le tableau **Contributions du milieu – Secteur public**, un nouveau nom de donateur est disponible dans la liste déroulante, soit : « Contribution additionnelle Ville de Montréal ».

Afin d'être en mesure de suivre le budget associé à cette mesure, il est très important de toujours sélectionner ce donateur pour inscrire les contributions versées par la Ville dans ce cadre bien précis.

Onqlet Général

Correction d'un problème apparu dans la version 8.1.00, lié à la sélection de l'option « Le projet comporte une partie non résidentielle ».